



République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.71.00

Maître d'ouvrage	Province Nord
Direction d'investissement	Direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord (DAF)
Conduite d'Opération	Direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord (DAF) – Service Patrimoine Immobilier (SPI)

**RENOVATION COMPLETE DU BATIMENT
TECHNIQUE DE L'AERODROME DE
TOUHO**

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Table des matières

I. PREAMBULE	3
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	3
a) Nature de l'opération.....	3
b) Les intervenants.....	4
I. LES DONNEES	5
1. Caractéristiques du site	5
2. Accès et voiries.....	5
3. Réseaux existants.....	6
4. Etude amiante environnementale	6
II. ÉTAT DES LIEUX	6
III. LES BESOINS	7
IV. ETENDUE DES TRAVAUX	8
V. LES CONTRAINTES	10
a) Spécifiques au site.....	10
b) Règlementaires.....	10
c) De contrôle technique.....	11
VI. LES EXIGENCES	11
VII. LE MONTANT DE L'OPERATION	12
VIII. LES DELAIS	13

I. PREAMBULE

Le présent document constitue le programme technique détaillé des travaux de rénovation du bâtiment technique situé sur l'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho).

Il est destiné à définir avec précision les objectifs, les attentes techniques, les contraintes du projet, ainsi que l'étendue des prestations à exécuter.

Ce programme servira de référence pour l'élaboration des propositions techniques et financières dans le cadre de la consultation des différents intervenants du projet. Il précise les exigences du maître d'ouvrage en termes de qualité, de performance, de délais et de conformité réglementaire.

Le projet de rénovation s'inscrit dans une démarche de remise en service des installations afin d'assurer une continuité du service public.

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

a) Nature de l'opération

En juillet 2024 un incendie a détruit partiellement le bâtiment tour de contrôle sur l'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho).

Le bâtiment a subi d'importants dommages structurels et fonctionnels, rendant les installations inoccupables et inopérantes. Cette situation compromet le bon fonctionnement des activités aéronautiques, en particulier les missions de sécurité (SSLIA) et d'information aéronautique (AFIS).

De gros travaux de réhabilitation sont prévus avec au préalable notamment un désamiantage du bâtiment.

Le service AFIS (Aérodrome Flight Information Service) est un service de la circulation aérienne, d'information de vol et d'alerte sur les aérodromes.

Le service AFIS, opéré sur cette plateforme, est dépendant de la disponibilité de la tour et de ses installations. Le service est actuellement indisponible. Les équipements nécessaires au fonctionnement de ce service ont été déposés. Il en est de même pour les équipements d'aide à la navigation aérienne (STAP-PCL).

Avec l'indisponibilité du service AFIS et du service SSLIA (service de secours et de lutte contre l'incendie des aéronefs) la desserte aérienne a été impactée avec l'arrêt des vols commerciaux mais également les évasans de nuit.

Les mesures transitoires prévues, en parallèle du projet de rénovation complète du bâtiment technique, par la province Nord pour garantir la continuité de certaines fonctions critiques sont les suivantes :

1. Installation d'un bâtiment modulaire technique provisoire destiné à :

- ✓ Accueillir temporairement les équipements de supervision aéronautique.
- ✓ Déplacer et le maintenir en service le système de transmission automatique des paramètres météo et de navigation.
- ✓ Assurer le stockage et l'exploitation de matériels sensibles ou informatiques.

Le modulaire sera raccordé aux réseaux existants (basse tension, informatique, téléphonie, climatisation, réseau VHF de l'aérodrome et, si nécessaire, HTA) dans le respect des normes de sécurité applicables aux zones aéroportuaires.

2. Mise en place d'un système photovoltaïque avec stockage afin de :

- ✓ Sécuriser l'alimentation électrique du modulaire par le réseau public (ENERCAL).

- ✓ Renforcer la résilience énergétique des équipements critiques.

Cette phase provisoire permettra de maintenir certaines capacités opérationnelles essentielles pendant la durée des travaux de réhabilitation complète du bâtiment technique sinistré.

Une campagne de désamiantage a été effectuée afin de retirer les colles de carrelage et de faïence amiantées présentes dans le bâtiment.

b) Les intervenants

Directeur d'investissement

La personne responsable du marché est la Directrice de l'Aménagement et du Foncier.

Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée, au sein de la direction de l'Aménagement et du Foncier de la Province Nord, par : Le service Patrimoine Immobilier (S.P.I).

Le conducteur d'opération est l'interface privilégiée entre l'administration et les prestataires de service (études, travaux, ou autres). Il est le garant du respect du programme, ainsi que des contraintes administratives et financières de cette opération.

Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre sera désigné à la suite d'une consultation ouverte. Sa fonction sera d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération. (Élaboration des études et la maîtrise de chantier).

Les missions du maître d'œuvre retenu sont les suivantes :

- Etudes de diagnostic (DIA)
- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO)
- Demande de Permis de Construire (DPC)
- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET)
- Ordonnancement, coordination et Pilotage de Chantier (OPC)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Contrôle technique

Le contrôle technique sera confié à un bureau de contrôle agréé, retenu par le maître de l'ouvrage pour les missions de solidité des ouvrages, sécurité des personnes et de vérification des installations électriques. Cette prestation sera à la charge du maître d'ouvrage

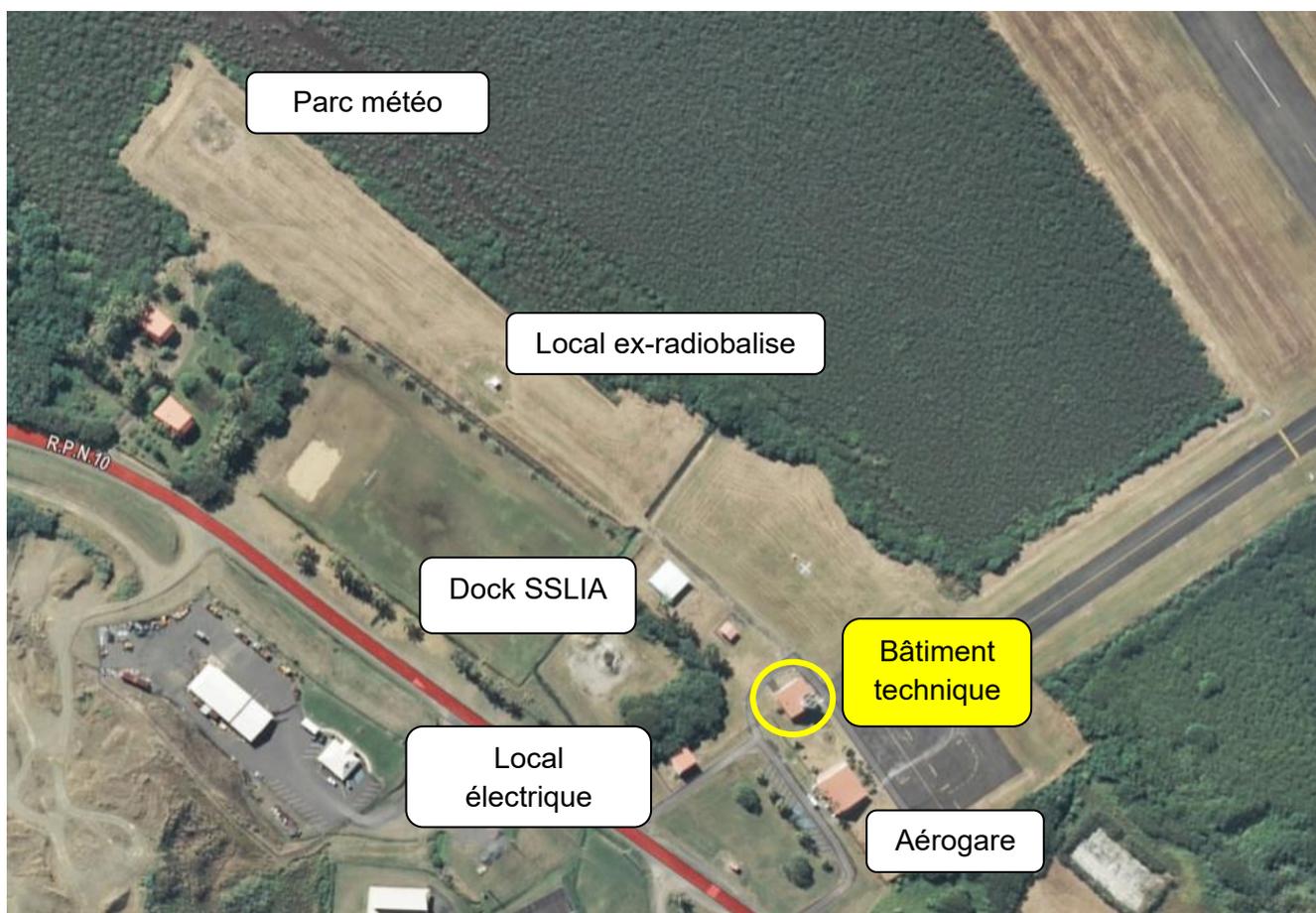
Exploitant de l'aérodrome

Les agents provinciaux présents sur site assurent la coordination opérationnelle avec les activités aéronautiques et la gestion des contraintes de sécurité.

I. LES DONNEES

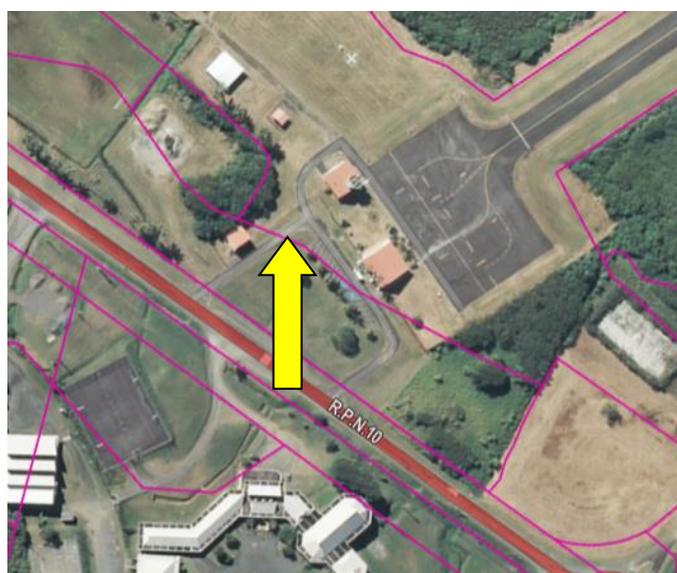
1. Caractéristiques du site

Le terrain est répertorié sous l'inventaire cadastral n°3237-289400 pour une superficie de 24Ha64a65Ca et appartient à la collectivité provinciale.



Actuellement, il n'existe aucun PUD sur la commune de Touho. Néanmoins, les concepteurs devront se conformer à la réglementation en vigueur sur la province Nord, notamment sur les règles d'urbanisme dans l'instruction du dossier de déclaration préalable.

2. Accès et voiries



L'accès se fait par la route provinciale n°10 (RPN10). L'entrée sur la plateforme se fait par un accès de service règlementé.

Toute personne ou entreprise souhaitant accéder à la zone côté piste de l'aérodrome (réglementée) devra au préalable être identifiée et autorisée et devra respecter les règles de sécurité et de sûreté en vigueur. Une formation préalable devra être suivie (1/2 journée environ).

3. Réseaux existants

Les raccordements relatifs à l'alimentation en eau potable, en électricité, en téléphonie et à l'assainissement se feront sur les réseaux existants.

L'abonnement électrique actuel du site est de 19,8 kVA. Un groupe électrogène est installé sur place avec un inverseur mais sera démantelé en raison de sa vétusté.

Une installation photovoltaïque avec unités de stockage positionnée en toiture du dock SSLIA sera à raccorder au bâtiment.

Les plans de récolements et dossier des ouvrages exécutés de l'opération « installation d'un bâtiment modulaire provisoire et d'un système photovoltaïque avec stockage » seront mis à disposition des concepteurs.

4. Etude amiante environnementale

Le diagnostic géologique amiante environnemental D82 a été établi par la société A2EP GEOTEC.

La prospection n'ayant pas mis en évidence la présence d'éléments potentiellement amiantifère, le site est classé en aléa 1 selon le tableau de l'institut de veille sanitaire. Elle figure en annexe n°1 du programme.

II. ÉTAT DES LIEUX

Un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé en 2014 en vue de la rénovation du bâtiment. Le rapport a démontré la présence d'amiante de type chrysotile dans les colles de carrelage de sol, de plinthes carrelées et de faïence murale.

Le bâtiment a été rénové en 2018 en tenant compte de la présence d'amiante sans qu'un désamiantage des zones ne soit opéré.

Suite à l'incendie du bâtiment une campagne de désamiantage est en cours. Il faudra prendre en compte cette donnée dans la conception du projet.

Rapport photographique :



Façades Nord- Est et Sud-Est



Façades Nord-Ouest et Sud-Ouest



Garage



Cage d'escalier / circulation

III. LES BESOINS

Les travaux de rénovation doivent répondre aux besoins fonctionnels, réglementaires et opérationnels de l'aérodrome, en intégrant les contraintes spécifiques liées à son activité et à son environnement.

1. Besoins fonctionnels

- ✓ Restaurer la pleine fonctionnalité du bâtiment technique pour accueillir les services et équipements nécessaires aux missions aéronautiques (AFIS, SSLIA, systèmes de navigation et de communication).
- ✓ Garantir la continuité des services en assurant la fiabilité des installations et la disponibilité permanente des équipements critiques.
- ✓ Améliorer le confort et l'ergonomie des locaux pour le personnel.

2. Besoins réglementaires

- ✓ Mise en conformité du bâtiment avec les normes applicables en Nouvelle-Calédonie :

- Sécurité incendie (détection, alarme, désenfumage, moyens de secours).
- Normes électriques et réseaux (basse tension, télécommunications).
- Réglementations spécifiques aux sites aéroportuaires (sécurité, sûreté).

3. Besoins techniques

- ✓ Structure et enveloppe : stabilité et pérennité, isolation thermique et acoustique adaptées au climat tropical et à l'environnement salin.
- ✓ Installations techniques : fiabilité, redondance et facilité de maintenance pour l'électricité, la climatisation, la ventilation et les réseaux de communication.
- ✓ Efficacité énergétique : intégration d'équipements à faible consommation, recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque avec stockage) pour sécuriser l'alimentation des systèmes critiques.

Ces besoins doivent être traduits dans les propositions techniques afin de garantir une réponse adaptée aux usages futurs, tout en assurant la pérennité et la performance de l'ouvrage rénové.

IV. ETENDUE DES TRAVAUX

L'opération porte sur la rénovation complète du bâtiment technique sinistré, depuis les travaux préparatoires jusqu'à la remise en service complète des installations.

Le périmètre des travaux comprend sans s'y limiter :

- **Les travaux préparatoires** visent à sécuriser, organiser et préparer le site avant le démarrage des opérations principales de rénovation.
- **Les travaux de rénovation** visent à remettre en état ou remplacer les éléments dégradés du bâtiment et de ses installations, afin de garantir la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des infrastructures.
- **Les travaux de raccordement** visent à assurer l'alimentation et l'évacuation de l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement du bâtiment rénové, ainsi que l'interconnexion avec les installations techniques de l'aérodrome.
- **Les travaux de sécurisation** visent à garantir la protection du bâtiment, de ses équipements et des personnes, en conformité avec les réglementations en vigueur et les exigences spécifiques liées à un site aéronautique.
- **Essais, mise en service et documentation** : réalisation des essais de fonctionnement, vérification des alimentations de secours, remise des plans de récolement, notices techniques, certificats de conformité, DOE.

L'ensemble des travaux devra être planifié de façon à minimiser l'impact sur les activités de l'aérodrome, et faire l'objet d'une coordination étroite avec le service des ports et aérodromes de la province Nord, Météo France, et les prestataires techniques de la plateforme.

L'opération sera organisée en plusieurs lots techniques distincts, correspondant aux corps d'état nécessaires à la rénovation complète et la mise en service des équipements associés.

L'équipe de concepteurs pourra proposer une nouvelle organisation de lots en phase conception, en fonction du montage de l'opération, avec la collaboration du maître d'ouvrage.

Le descriptif des lots est le suivant :

Gros œuvre/ Démolition / VRD

- Installation de chantier ;
- Dépose et évacuation des matériaux et équipements hors service et ou dégradés ;
- Evacuation et traitement des déchets ;
- Protection des zones et réseaux conservés ;
- Organisation de la circulation chantier en zone aéroportuaire ;
- Réparations structurelles ;

- Remise en état des façades ;
- Remise en état des murs intérieurs dégradés ;
- Réalisation des tranchées, pose des fourreaux et raccordements aux réseaux existants ;

Charpente / Couverture

- Réparation ou remplacement des éléments de charpente détériorés (acier galvanisé ou bois traité).
- Pose d'une couverture neuve avec matériaux résistants à la corrosion et intégration d'isolants thermiques performants.
- Mise en place des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (gouttières, descentes, grilles).

Électricité courants forts et faibles

- Réalisation de l'installation électrique intérieure complète (tableaux, circuits, appareillage).
- Alimentation électrique principale depuis le réseau du site, avec protections, coffrets etc.) ;
- Mise à la terre de l'ensemble des installations et protection contre les surtensions ;
- Réseaux de courants faibles : fibre optique, câblage RJ45, connexions aux équipements de communication et supervision.
- Fourniture et pose de systèmes de climatisation adaptés aux locaux techniques, avec régulation de température et d'humidité.
- Ventilation mécanique contrôlée pour assurer un renouvellement d'air hygiénique.
- Système de vidéosurveillance et éclairage de sécurité ;
- Installation de détecteurs automatiques (fumée, chaleur) adaptés aux environnements techniques.
- Centrale incendie adressable avec reports d'alarme dans les locaux de supervision.
- Fourniture et mise en place d'extincteurs portatifs adaptés aux risques (ABC, CO₂, feux électriques).
- Signalétique de sécurité (issues, équipements incendie, zones interdites).

Climatisation et ventilation

- Fourniture et pose de systèmes de climatisation adaptés aux locaux techniques, avec régulation de température et d'humidité.
- Mise en œuvre d'une ventilation naturelle ou mécanique assurant un renouvellement d'air conforme aux exigences des fabricants d'équipements électroniques.

Plomberie et sanitaires

- Contrôle général de toutes les canalisations intérieures ;
- Remise en état ou création de réseaux d'alimentation en eau froide et chaude sanitaire.
- Installation d'équipements sanitaires complets (lavabos, WC, douches) et accessoires.

Peintures

- Préparation des supports : ponçage, rebouchage, impression.
- Application de peintures intérieures : murs, plafonds, boiseries, etc.
- Traitement spécifique dans les pièces humides ou techniques (peintures hydrofuges, anti-moisissures).
- Finitions soignées en adéquation avec les usages des locaux.
- Traitement des façades, des métaux ferreux, des éléments galvanisés et cuivrés apparents et des PVC.
- Installation de la miroiterie.
- Nettoyage général de chantier.

Menuiseries aluminium

- Fourniture et pose de menuiseries extérieures en aluminium (porte, fenêtre, volets roulants).
- Vitrage conformes aux exigences thermiques et acoustiques.
- Finitions laquées ou anodisées selon les prescriptions architecturales.
- Intégration des dispositifs de sécurités (crémone, verrouillage fermeture anti-panique si applicable).
- Etanchéité à l'air et à l'eau assurée par joints et accessoires adaptés.

Menuiseries bois

- Fourniture et pose de menuiseries intérieures en bois massif ou contreplaqué.
- Réparations ou remplacement des huisseries existantes.
- Traitement de protection (fongicide, insecticide, finition vernie ou peinte).
- Intégration des éléments de quincaillerie (serrures, poignées, paumelles, etc.).
- Respect des performances d'isolation thermique et acoustique.

Revêtements de sols et murs

- Dépose des revêtements existants si nécessaire.
- Fourniture et pose de revêtements rigides selon les locaux et usages.
- Fourniture et pose de revêtements muraux (peinture décorative, faïence,).
- Travaux de ragréage, préparation et nivellement des supports.
- Pose de plinthes assorties.
- Respect des exigences de résistance à l'usure, au glissement, à l'humidité ou au feu selon les zones.

Cloisons légères / faux plafond/ plâtrerie

- Dépose des faux plafonds et planchers techniques existants si nécessaire.
- Mise en œuvre de faux plafonds (BA13, dalles démontables, ou plafonds techniques) avec intégration des réseaux (luminaires, ventilation, etc.).
- Respect des normes de résistance au feu et d'acoustique selon les destinations des pièces.
- Trappe de visite si nécessaire.
- Réalisation de planchers techniques selon les locaux et usages.

Essais, vérifications et documentation

- Essais de bon fonctionnement des équipements électriques, informatiques, climatiques et photovoltaïques ;
- Vérification de la continuité de service (tests de bascule réseau / batterie) ;
- Rédaction des procès-verbaux d'essais, plans de récolement, DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés), notices de maintenance.

V. LES CONTRAINTES

a) Spécifiques au site

L'opération s'inscrit dans un environnement aéroportuaire réglementé, soumis à des exigences techniques, sécuritaires et administratives strictes. À ce titre, les travaux projetés devront respecter l'ensemble des contraintes suivantes :

- **Accès et intervention sur site** : les modalités d'accès au chantier devront respecter les protocoles de sécurité en vigueur sur la plateforme aéroportuaire (badges, autorisations, encadrement des entreprises extérieures), et les travaux seront réalisés sous coordination avec le représentant de l'autorité aéroportuaire ou du gestionnaire de site ;

Toute personne ou entreprise souhaitant accéder à la zone côté piste de l'aérodrome (réglementée) devra au préalable être identifiée (pièce d'identité, fonction et permis de conduire si usage de véhicule) et autorisée et devra respecter les règles de sécurité et de sûreté en vigueur. Une formation préalable devra être suivie (1/2 journée environ).

Ces contraintes devront être intégrées dès la phase de conception et faire l'objet d'une validation préalable par les services compétents (maître d'ouvrage, aviation civile, contrôle technique, etc.).

b) Règlementaires

Toutes caractéristiques techniques indiquées au présent programme par la maîtrise d'ouvrage le sont à titre d'objectifs. Celles relatives au projet seront établies par la maîtrise d'œuvre.

Les concepteurs devront respecter les principes de construction en vigueur en Nouvelle Calédonie ou par défaut la réglementation française au moment de la réalisation y compris dans les domaines particuliers concernant ce projet.

Pour tous ces documents, les concepteurs tiendront compte des éventuelles évolutions réglementaires édictées depuis leur parution.

En cas de contradictions entre les documents, on adoptera la mesure la plus restrictive favorisant les prestations de meilleures qualités.

- Réglementation des marchés publics Travaux

En application de la délibération n°361 du 28 Novembre 2023 modifiée de la délibération 424 du 20 Mars 2019 portant sur la réglementation des marchés publics

En application de la délibération n°398 du 03 Avril 2024 portant mesures exceptionnelles et temporaire en matière de commande publique.

- Sécurité et hygiène des travailleurs.

En application de la délibération n°34/CP du 23 février 1989 relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs.

- Normes et règles de calculs.

La conception et la réalisation du projet prendront en compte les normes françaises homologuées, les règles de l'art du bâtiment, les documents techniques unifiés (D.T.U) et leurs clauses spéciales et les avis techniques (ATec) du C.S.T.B ou Documents Technique d'Application (DTA) en cours de validité.

- L'environnement.

Code de l'environnement de la Province Nord. Assemblée du 24 Octobre 2008.

c) De contrôle technique

Ces missions seront confiées à un organisme de contrôle technique désigné par le maître de l'ouvrage au plus tard à la remise par la maîtrise d'œuvre du dossier d'avant-projet définitif.

Le contrôle par cet organisme portera sur la solidité de l'ouvrage et sur la sécurité des personnes.

Ces missions se dérouleront en plusieurs phases ;

- Examen et analyse des dossiers de conception.
- Examen et analyse du dossier de consultation des entreprises et des plans d'exécutions,
- Le cas échéant, approbation sans réserve des plans d'exécution fournis dans le dossier par la maîtrise d'œuvre
- Approbation sans réserve des plans d'exécution fournis au cours des travaux,
- Contrôle in situ des différentes mises en œuvre pendant la réalisation des travaux,
- Contrôle des installations électriques et autres fluides,
- Contrôle du respect des règles de sécurité des personnes.

VI. LES EXIGENCES

Contrôle des performances.

Les contrôles de performances des matériaux et de leur mise en œuvre seront réalisés par des laboratoires agréés. Les contrôles prévus au marché de travaux seront à la charge de l'entreprise et réalisés par le laboratoire de son choix. Les éventuels contrôles supplémentaires demandés par la maîtrise d'œuvre ou par la maîtrise d'ouvrage et pouvant porter sur tout autre type de matériau et/ou de mise en œuvre seront rémunérés par la maîtrise d'ouvrage s'ils sont concluants et par l'entreprise dans l'hypothèse inverse.

Durabilité.

D'une manière générale, la maîtrise d'œuvre devra adopter des matériaux et des procédés présentant une bonne garantie de durabilité.

Sans remettre en cause le principe de garantie légale, la maîtrise d'œuvre s'attachera à proposer des solutions susceptibles d'éviter des réfections ou des rénovations importantes du gros œuvre avant la vingtième année d'exploitation dans des conditions normales d'entretien et d'utilisation.

Il sera recherché systématiquement des systèmes de construction, des matériaux et des installations techniques simples, robustes, fiables, à longue durée de vie, nécessitant un entretien courant le plus faible possible. Il sera choisi des matériaux dont la robustesse et la qualité permettront de minimiser l'entretien périodique.

Entretien et maintenance.

Le maître d'œuvre portera aussi sa réflexion sur l'optimisation de l'entretien. Pour ce faire il devra aussi concevoir son projet en prenant en compte les différents moyens de limiter les salissures et les dégâts pouvant être occasionnés.

Les éléments de construction d'accès difficile seront judicieusement choisis dans l'objectif d'obtenir des ouvrages nécessitant un entretien quasi nul.

Le souci de réduire les coûts d'exploitation conduit à minimiser les consommations de fluides et d'énergie. Le concepteur portera une attention particulière aux coûts de maintenance et de fonctionnement.

Economie.

L'attention du maître d'œuvre est attirée sur l'importance que revêt aux yeux du maître de l'ouvrage l'économie dans les coûts d'investissement et de fonctionnement. Le rapport qualité / prix / durabilité / entretien sera donc pour le maître de l'ouvrage un critère important dans son choix du projet.

Sécurisation.

Les locaux seront protégés contre les risques de vols et de dégradations.

Eclairage.

- Eclairage naturel.

L'éclairage naturel sera privilégié. Néanmoins il faudra se prémunir contre les excès : chaleur due aux effets de serre, éblouissement etc.

Les rayons du soleil sont néfastes pour certaines activités. Des dispositifs adaptés sont donc à prévoir (pare-soleil, volets, stores ...)

Les vitrages pourraient bénéficier d'un système de filtration participant de façon notable au traitement thermique des locaux.

La durabilité, la robustesse et le coût d'entretien des systèmes, matériaux ou concepts proposés par la maîtrise d'œuvre devront être des critères importants dans sa réflexion.

- Eclairage artificiel

Le choix des éclairages devra répondre à une démarche « économie d'énergie » (basse consommation, LED, etc.) y compris pour l'éclairage extérieur.

VII. LE MONTANT DE L'OPERATION

Les concepteurs devront définir le coût indicatif du projet et devront s'attacher à employer les méthodes, les principes constructifs, et les matériaux permettant de respecter ce coût, et le cas échéant, proposeront les variantes et options correspondantes dans leur offre.

Les concepteurs devront s'attacher à concevoir un projet « simple » et économique et proscrire les techniques trop consommatrice d'énergie et de fluides.

L'estimation prévisionnelle comprendra :

- Les travaux de bâtiment et génie civil, conformément aux indications du présent programme.
- Les travaux de V.R.D, d'aménagements divers.
- Les réseaux, les travaux de raccordement aux réseaux existants.
- Les frais d'assurance décennale et de responsabilité civile.
- Les frais relatifs au contrôle des performances.
- Les travaux énumérés au paragraphe « VI Etendue des travaux ».

L'estimation prévisionnelle ne comprendra pas :

- Les études préliminaires (sondages géotechniques, levés topographiques, état des lieux, etc.), déjà réalisées.
- Les honoraires de la maîtrise d'œuvre et OPC.
- Les honoraires relatifs à la mission de contrôle technique.
- Le mobilier.

Le financement est assuré par la Province Nord avec une subvention de l'État à hauteur de 80%.

L'enveloppe globale pour réaliser cette opération comprenant :

- Le montant des études préliminaires, des prestations de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique pour l'installation provisoire et la réhabilitation de la tour,
- Le montant des études et de travaux de désamiantage de la tour,
- La rénovation du bâtiment de la tour et du SSLIA et des frais afférents,
- La fourniture et l'installation des équipements.

La province Nord a établi une estimation provisoire des travaux à hauteur de :

- ✓ Estimation des travaux : 55 000 000 F.

VIII. LES DELAIS

Le calendrier prévisionnel est établi comme suit à titre indicatif :

Phase 1 – Études et autorisations :

- Consultation de l'équipe de concepteurs y compris analyse et attribution : 1 mois et 1 semaine.
- Etudes de conception y compris délais de validation : 3 mois.
- Autorisations :
 - ✓ Demande de permis de construire : 3 mois

Phase 2 – Consultation des entreprises (validation et attribution) : 3 mois dans le cas d'attribution de l'ensemble des lots à la 1^{ère} CAO.

Phase 3 – Travaux de rénovation : 8 mois.

Phase 4 – Réception des travaux et levée des réserves : 1 à 2 semaines.

Le respect des délais repose sur une coordination rigoureuse entre les différents corps d'état, un suivi de chantier hebdomadaire, et une anticipation des approvisionnements. Cependant en phases d'études de conception, le calendrier prévisionnel est susceptible d'être modifié.

ANNEXES

- 1- Diagnostic géologique amiante environnemental réalisé par A2EP GEOTEC.
- 2- Plans de distribution de l'existant.
- 3- Plans des coupes de l'existant.
- 4- Plans de façades de l'existant.